

Travaux de requalification de la station de traitement des eaux usées de Villefranche-sur-Saône – **Partie Emissaire**

Etat d'avancement de l'opération

1. Contexte de l'opération

La CAVBS a engagé l'opération de requalification de la station de traitement des eaux usées de Villefranche-sur-Saône (construction d'un bassin d'orage, modernisation de la station et mise en place d'un émissaire en Saône).

Cette opération vise notamment à :

- augmenter les capacités de la station de traitement des eaux usées,
- améliorer la qualité du traitement, notamment en temps de pluie,
- permettre le stockage et traitement d'une partie des eaux unitaires lors des épisodes pluvieux,
- déplacer le rejet d'eau traité du Morgon vers la Saône afin d'en limiter l'impact sur le milieu naturel.

Elle consiste en :

- la construction d'un bassin d'orage enterré de 15 000 m³ (25m de profondeur),
- la construction d'une nouvelle filière de traitement des eaux (procédé Biostyr),
- la modernisation de l'installation existante (automatisation, désodorisation, traitement des boues, prétraitement,...),
- **la mise en place d'un émissaire (conduite de diamètre 800 mm) pour le rejet de l'eau traitée directement vers la Saône.**

L'équipe de maîtrise d'œuvre (cabinet Merlin) a réalisé les études. Après plusieurs années d'études et d'instruction, un nouvel arrêté d'autorisation a été délivré le **1^{er} septembre 2017**. Le projet a été finalisé en décembre 2017 et la consultation des entreprises lancée en avril 2018.

Les marchés de travaux ont été attribués fin 2019 comme suit :

Lots	Désignation des lots	Montant
01	Requalification de la station d'épuration et construction d'un bassin d'orage Groupement d'entreprises : OTV / GCC / RAMPA / ITESYA Délai d'exécution : 48 mois (hors période préparatoire)	27 895 000 € HT
02	Mise en place d'un émissaire en Saône Partie terrestre Groupement d'entreprises : RAMPA / COIRO Délai d'exécution : 6 mois (hors période préparatoire)	1 994 735 € HT
03	Mise en place d'un émissaire en Saône Partie fluviale Groupement d'entreprises : SADE / CAN / SATIF Délai d'exécution : 3 mois (hors période préparatoire)	623 700 € HT

2. Travaux de pose de l'émissaire terrestre (Lot 02)

Les travaux ont pu démarrer en avril 2020.

Ces travaux consistent essentiellement en la pose d'une canalisation en fonte de diamètre 800 mm.

Deux équipes procèdent à la pose de l'émissaire pour une durée de 6 mois.

Des travaux préparatoires sont en cours, notamment le démontage du giratoire de l'avenue de l'Europe et d'autre part la déviation de la conduite d'eau potable.



3. Travaux de pose de l'émissaire fluvial (Lot 03)

Les travaux doivent démarrer en juin 2020 pour une durée de 3 mois.

Ces travaux consistent essentiellement en la pose d'une canalisation sous la Saône avec la mise en place de 3 diffuseurs visant à diluer le rejet d'eau traitée.

Ces travaux spéciaux vont nécessiter des moyens terrestres et fluviaux.

Les travaux doivent être réalisés dans une période favorable, tant du point de vue hydraulique (risque de crues) que de l'environnement (pour la vie piscicole notamment).

Des mesures de suivi du milieu seront mises en place en lien avec les services de la police de l'eau (DREAL) et des Voies Navigables de France (VNF).



4. Financement de l'opération

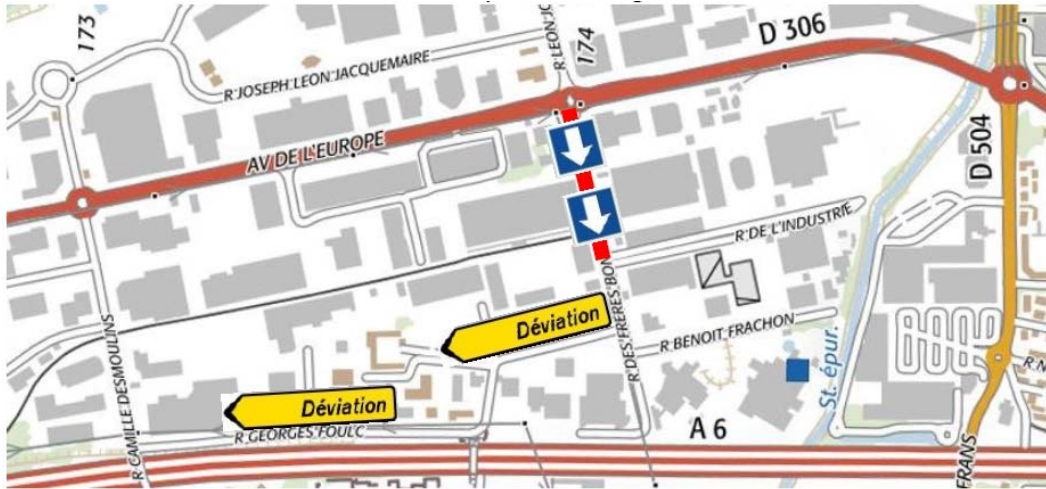
Le montant des travaux de pose de l'émissaire (terrestre et fluvial) est de 2 618 435€ HT, hors études et contrôles.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 647 494 €.

5. Perturbations liées aux travaux

Compte tenu de l'importance de ces travaux, la circulation est modifiée comme suit :

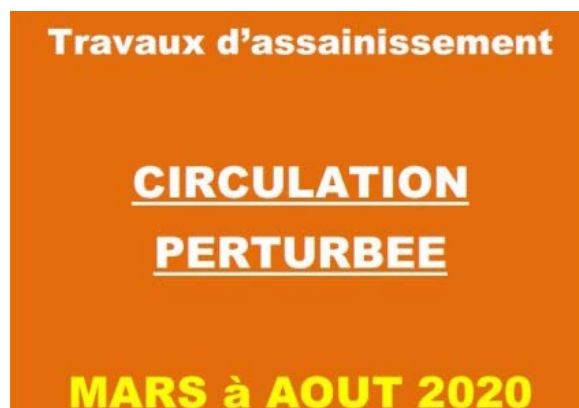
- D'avril à septembre 2020, passage à sens unique de la rue des Frères Bonnet avec mise en place d'une déviation par les rues Georges Mangin, Georges Foulc et Camille Desmoulins.

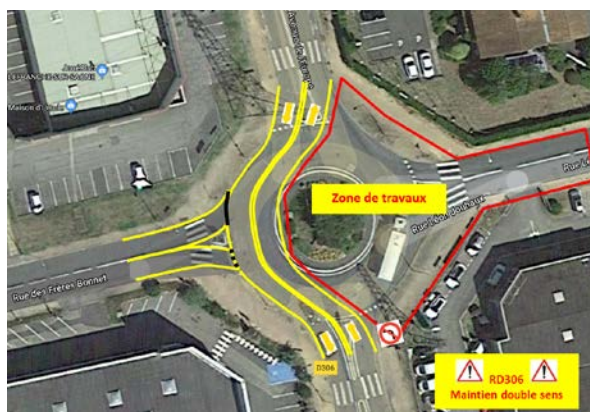


- De juin à septembre 2020, accès rue Léon Jouhaux et Jean Chazy dévié par les rues Denis Papin et Joseph Léon Jacquemaire.



- De juin à septembre 2020, modification de la circulation sur le giratoire de l'avenue de l'Europe entre les rue Frères Bonnet et Léon Jouhaux.





Par ailleurs, le stationnement est interdit au droit du chantier (rues Industrie, Frères Bonnet et Léon Jouhaux), d'avril à août 2020.